

République Française -Département du Doubs – Canton de Saint-Vit –
Commune d'EMAGNY

Séance du conseil municipal du 7 octobre 2022

Nombre de conseillers : En exercice : 12 Présents : 10 Absents : 2 Votants : 11

Date de convocation : 30 septembre 2022

Affichage de la convocation le : 30 septembre 2022

Affichage du compte rendu le : 11 octobre 2022

ETAIENT PRESENTS : Jean-Yves AIT ALLOUACHE, Emeline BARBIER, Thérèse BEAUFILS, Antoine COTTIN, Martial DARDELIN, Julien DE ALMEIDA, Bernard FIROBIND, Audrey GUILLAUME, Aimé HUOT, Gérard PERRIN.

PRESIDENT DE SEANCE : Martial DARDELIN.

EXCUSÉ : Sylvie SOTTIAU, Victoria BILLOD pouvoir à Emeline BARBIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Aimé HUOT

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal
3. Informations
 - Droit de préemption
 - Devis signés
 - Sécurité des ponts dont la commune est responsable
 - Radar pédagogique Campagne de dératisation réalisée début octobre
4. Emprunt et modification du budget
5. Adoption du DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs).
6. Campagne d'affouage et désignation des garants, prix.
7. Charte citoyenneté et fraternité.
8. Questions diverses.

1/DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et procède à la vérification du quorum. A l'unanimité, le conseil municipal nomme Aimé HUOT secrétaire de séance.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/10/07/01

2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2022. Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2022 n'appelle ni remarque ni observation.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/10/07/02

3/ INFORMATIONS

- **Droit de préemption :**
*Vente D 196 et D 54 appartenant à succession M PIERRAT 8, rue de Moncley.
La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.*
- **Devis signés :** Néant
- **Sécurité des ponts :** *le diagnostic du Pont de l'Abbaye, seul pont à la charge de la commune, a donné un résultat positif. Il est rappelé que des travaux d'étanchéité de surface avaient été faits l'année dernière.*
- **Radar pédagogique :** *L'équipement est prêt à fonctionner, il sera prochainement installé pour une première période place des Tilleuls, à hauteur du passage pour piétons et dans le sens entrant dans le village.*
- **Campagne de dératisation :** *L'entreprise AGF basée à Emagny, ainsi que notre employé communal ont mis en place fin septembre, début octobre, des produits de dératisation dans l'ensemble du réseau d'égout de la commune.*

4/ EMPRUNT ET MODIFICATION BUDGETAIRE

4.1 Emprunt

À la suite des différents échanges avec les banques, le Crédit Mutuel propose un taux de 2.40 %, échéances trimestrielles avec un premier remboursement fin 2022.

Trois établissements bancaires ont été consultés et le Crédit Mutuel est le mieux-disant.

Le maire propose de retenir cette offre afin de couvrir l'achat en cours du terrain préempté rue de Chevigney.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat avec le Crédit Mutuel.

- Objet : Acquisition d'un terrain
- Montant : 80 000 € - Taux fixe – remboursement trimestriel
- Durée : 10 ans
- Taux : 2.40 %
- Délai de signature 15/12/2022.
- Première échéance 31/12/2022
- Commission ou frais : 150 € payable au déblocage des fonds
- Échéance constante de 2 255,56 € - Cout total du prêt : 10 222,26 €
- Remboursement par anticipation : Possible sans préavis et à tout moment, avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/10/07/03A

4.2 Modification budgétaire

Afin de finaliser l'emprunt auprès de 80 k€ auprès du Crédit mutuel, il est nécessaire de procéder à la décision budgétaire modificative n°3 intégrant cette opération budgétaire et affectant les comptes suivants :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	27 000,00 €	-1 800,00 €	81 800,00 €	107 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	27 000,00 €	0,00 €	1 800,00 €	28 800,00 €
1641/16 pour amortissement paiement prêts	25 000,00 €	0,00 €	1 800,00 €	27 300,00 €
21 Immobilisations corporelles	1 196 400,00 €	-1 800,00 €	80 000,00 €	1 274 600,00 €
2111/21 pour paiement du terrain	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
212/21 pour équilibrer comptes infra	97 200,00 €	-1 800,00 €	0,00 €	95 400,00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	221 500,00 €	0,00 €	80 000,00 €	301 500,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	221 500,00 €	0,00 €	80 000,00 €	301 500,00 €

1641/16 Recette du prêt	220 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	300 000,00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	87 550,00 €	0,00 €	1 260,00 €	88 810,00 €
011 Charges à caractère général	87 550,00 €	0,00 €	630,00 €	88 180,00 €
627/011 Frais de dossiers	500,00 €	0,00 €	150,00 €	650,00 €
627/011 Intérêts emprunts	500,00 €	0,00 €	480,00 €	980,00 €
66 Charges financières	2 400,00 €	0,00 €	630,00 €	3 030,00 €
6611/66 intérêts emprunts	1 900,00 €	0,00 €	480,00 €	2 380,00 €
6688/66 Frais de dossiers	500,00 €	0,00 €	150,00 €	650,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	1 246 800,00 €	-1 800,00 €	81 800,00 €	1 326 800,00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	376 322,78 €	0,00 €	80 000,00 €	456 322,78 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	354 637,40 €	0,00 €	1 260,00 €	355 897,40 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	78 521,39 €	0,00 €	0,00 €	78 521,39 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/10/07/03B

5/ ADOPTION DU DICRIM

Monsieur le Maire propose la version définitive du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) en PJ.

Le DICRIM est un document réalisé par le maire pour informer les citoyens sur :

- Les risques naturels et technologiques qui les concernent,
- Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre,
- Les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter.

L'adoption de ce texte permettra de procéder à la rédaction du Plan communal de Sauvegarde au cours des prochaines semaines. Outil utile au maire, dans son rôle d'acteur majeur de la **gestion d'un événement de sécurité civile**, ce plan s'intègre dans l'organisation générale des secours.

Il forme avec les plans ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) une nouvelle chaîne complète et cohérente de gestion des événements portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement. Le PCS (Plan Communale de Sauvegarde) est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile.

Après revue du document l'équipe municipale n'émet aucune remarque ou observation sur le document présenté. Il est à noter que la prochaine étape est l'élaboration du PCS.

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/10/07/04

6/ CAMPAGNE D'AFFOUAGE

6.A - Désignation des garants de la coupe affouagère à compter de la campagne 2022-2023

M PERRIN propose les garants suivants :

Laurent FAHY, Benjamin PAUGET, François AJOUZ

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/10/07/05A

6.B - Prix de l'affouage

M PERRIN propose de fixer le tarif de la part de l'affouage à 50 Euros pour l'année 2022-2023

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/10/07/05B

7/ CHARTE CITOYENNETE ET FRATERNITE

La consolidation des liens entre générations, entre cultures et entre habitants n'a jamais été aussi décisive qu'aujourd'hui. En effet, avec les crises sanitaire, environnementale et sociale, les phénomènes de défiance et de repli sur soi risquent de s'accroître considérablement.

Afin de lutter contre ce danger, les associations de maires, les fédérations associatives de l'éducation, de la culture, de la protection civile et du vivre-ensemble..., des entreprises appellent tous nos concitoyens, toutes les forces vives de la société, à participer le 15 octobre 2022 à une Journée Nationale Citoyenneté et Fraternité (JNCF), avec l'ambition de faire de cet événement le point de départ d'un mouvement durable de consolidation des liens sociaux et des repères collectifs.

La charte municipale vise trois objectifs

- Valoriser davantage la convivialité, l'écoute et l'entraide entre habitants
- Renforcer davantage les rapports entre les générations
- Encourager l'engagement citoyen.

Cette charte constitue donc un engagement de l'équipe municipale en direction des habitants et des acteurs locaux qui partagent ces valeurs et objectifs.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'autoriser à signer cette charte. (en PJ)

Vote : Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Délibération 2022/10/07/06

8/ QUESTIONS DIVERSES

8.1 Mesure des hydrants et qualité de l'eau distribuée dans le quartier de l'Abbaye :

Les mesures effectuées par le SIEVO en date du 09/05/2022 et parvenues à la mairie le 06/07/2022 font apparaître une nouvelle anomalie concernant le débit disponible de la borne d'incendie située sur la route de Besançon. De plus l'eau desservie dans le quartier de l'Abbaye véhicule d'importants dépôts nécessitant une opération de purge de la conduite.

Le SIEVO a été saisi de ce problème, qui s'ajoute à un état de vétusté d'une partie du réseau communal.

La séance est levée à 21h20

Emagny, le 11/10/2022

Le Maire,



Tableau des délibérations prises

Numéro	Objet	Approuvée / rejetée
2022/10/07/01	Secrétaire de séance	Approuvée
2022/10/07/02	Approbation du procès-verbal du 16/09/2022	Approuvée
2022/10/07/03A	Emprunt	Approuvée
2022/10/07/03B	Décision budgétaire modificative	Approuvée
2022/10/07/04	Adoption du DICRIM	Approuvée
2022/10/07/05A	Désignation des garants de la coupe affouagère	Approuvée
2022/10/07/05B	Tarif de l'affouage	Approuvée
2022/10/07/06	Charte de la citoyenneté	Approuvée